FICHE SIGNALETIQUE

IRGAM SECURIFINANCE

FCP

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 04/12/2024 sous la référence n° VP24160

Directeur Gestion d'actifs at protection de l'épargne

Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

MAR

II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Exercice social : 01^{er} janvier au 31 décembre

Valeur liquidative d'origine : 100 Dirhams

 Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne. La VL est calculée quotidiennement (Chaque jour ouvré).

 Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Le premier jour ouvré qui suit le calcul de la valeur liquidative, celle-ci est affichée dans les locaux d'IRG Asset Management.

Elle est également publiée au moins une fois par semaine dans un Journal d'annonces légales.

- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription.

Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

Les souscriptions et rachats sont centralisés par IRG Asset Management.

Les souscriptions et rachats devront être reçus au plus tard à 11h30 le jour de calcul de la VL. Passé ces délais, ils seront traités sur la base de la valeur liquidative suivante.

 Affectation des résultats : capitalisation entière. « IRGAM SECURIFINANCE » est un FCP de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite « Intérêts courus ».



III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachat s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés.

Cas d'exonération :

 A la discrétion de la société de gestion. Pour les rachats/souscriptions effectués par un porteur de parts qui a présenté une demande simultanée de souscription/rachat enregistrée sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, le prix de rachat/souscription est égal à la valeur liquidative.

- Frais de gestion :

 Les frais de gestion devant être encourus par l'OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par IRG Asset Management.

Le taux des frais de gestion maximum est de 2% H.T l'an. Ils sont débités mensuellement à mois échu.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
1- Frais du Dépositaire	0,045% HT	
2- Commission de l'AMMC	0,025% HT	
3-MAROCLEAR (Commission de gestion du compte émission)" Annuelle"	3600 MAD HT	
4-MAROCLEAR (droit d'admission) " Trimestrielle"	Selon la tarification en vigueur.	
5-FRAIS DE PUBLICATIONS	Selon les tarifs fixés par le journal	
6- FRAIS DU CAC	20 000 MAD HT	
Prestations d'IRGAM	Frais de gestion - (1) -(2) - (3) - (4) - (5) - (6)	



IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : 26/07/2024, GP24091

Société de gestion : IRG ASSET MANAGEMENT sise à 112, BD D'ANFA,
Casablanca représentée par OMAR ALAMI

- Etablissement dépositaire : ATTIJARIWAFA BANK sise à 2 BD MOULAY YOUSSEF, Casablanca représenté par Karim FATH et Mariam GUEROUALI

- Commercialisateur (s):

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Télephone
IRG ASSET MANAGEMENT	ABOULKACIM Amine BLAQ	05-22-20-03-30

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.

